



Sommaire du Numéro de Janvier 1902.

Le Prêtre sanctifié par sa messe : (*suite*). — La Virilité sacerdotale : ou l'Homme dans le Prêtre. — Réponses Liturgiques. — Sujet d'adoration. — Les modèles du Prêtre dans la célébration de la Ste Messe : — Saint Philippe de Néri. — Variétés : — Les Instruments de la Passion. — Vicaire et Médecin. — Le début d'un curé. — Une salutaire pratique. — Catalogus. — Le Scapulaire de Saint Joseph. — Avis. — Voie douloureuse.

LE PRETRE SANCTIFIE PAR SA MESSE

CINQUIEME MEDITATION

Le mal endémique de la tiédeur.

(*suite*)

III. REMÈDES.

Il y a plusieurs espèce de remèdes, et tout ce qui peut éveiller la torpeur, secouer la négligence, stimuler l'énergie, soutenir la constance, est apte à ramener la ferveur en refoulant la tiédeur : ainsi les œuvres de pénitence, les résolutions précises, la punition impitoyable des petites fautes, un règlement de vie, l'assiduité au devoir, la soumission à une direction suivie, certaines prières surérogatoires, tout cela entrepris sans retard et observé très strictement pendant un certain temps, sera capable d'obtenir une grâce efficace de relèvement et de conver-

sion à la charité parfaite, non seulement en désirs et en paroles, mais en œuvres sincères et méritoires. C'est le moyen "d'acheter l'amour vrai, prouvé par les œuvres parfaites, l'amour ardent et fervent", selon le conseil donné par le divin Maître lui-même à l'évêque de Laodicée, qu'il avait menacé de vomissement à cause de sa tiédeur : *Suadeo tibi emere a me aurum ignitum, probatum* (11). Car "les contraires se guérissant par les contraires", selon l'axiome, il est clair que l'amour fervent peut seul avoir raison de l'amour tiède.

Mais le grand remède, le remède efficace et prompt pardessus tous les autres, précisément parce qu'il est le sacrement de l'amour — le sacrement qui démontre l'amour du Christ par ses œuvres les plus excellentes ; — qui livre à l'âme d'une présence vivante et durable le Christ au paroxysme de son amour pour les hommes, venant aimer en nous et substituer son Cœur au nôtre pour que nous puissions aimer comme lui ; qui opère l'amour dans l'âme en renouvelant son foyer et en activant sa flamme vers tous les objets du devoir et de la vertu ; enfin qui détruit impitoyablement les péchés véniels de chaque jour : voilà le remède de feu qui desséchera les molles humeurs de la tiédeur, le charbon qui rallumera et maintiendra ardent le foyer de l'amour divin, à moitié éteint sous sa lourde atmosphère : *Carbo est Eucharistia* (12) !

Or, le prêtre est plus que tout autre en mesure d'employer l'Eucharistie contre la tiédeur. Sa Messe de chaque jour, la consécration du Christ par son action directe et nécessaire, sacrifice d'amour dont la première efficacité et le premier mérite lui reviennent et lui sont d'abord appliqués ; la manducation nécessaire de la chair et du sang du Sauveur, ces puissants instruments d'amour qui le font entrer en possession de son âme, trésor infini de tous les amours créés, et de sa divinité

[11] *Per aurum intelligitur charitas, quæ ignita et probata est, id est pura et defæcata ab hypocrisi et a scoriis cupiditatis, ardens et fervens.* — Corn. a L. in h. I.

(12) 3a P., q. LXXIX, ad 2. "Iste panis sumitur in remedium quotidianæ infirmitatis. Res autem hujus sacramenti est charitas, non solum quantum ad habitum, sed etiam quantum ad actum, qui excitatur in hoc sacramento, per quem peccata venialia solvuntur." — A. 4, c.

qui est substantiellement le feu consumant de l'amour infini ; ses devoirs de gardien de la présence permanente du Christ au tabernacle, qui ne cesse de le rappeler à lui pour le faire " demeurer dans son amour " : voilà les admirables puissances d'aimer, les infailibles remèdes contre la tiédeur qui sont offerts au prêtre par l'Eucharistie ; et la tiédeur lui eût-elle déjà causé des plaies mortelles, l'emploi énergique et assidu de ce remède de vie, de ce merveilleux philtre d'amour, le guérira sûrement.

Nous en avons le témoignage allégorique, mais très probant, au Livre des Nombres, dans un épisode de la traversée du désert par les Israélites (13). Partis de la montagne de Hor par la voie qui mène à la mer Rouge, ils devaient contourner le pays d'Édom. Marche longue et laborieuse dans les sables mouvants, sous un soleil de plomb, qui les fatigua, les jeta dans l'ennui et le regret de s'y être engagés, et finalement les porta à murmurer contre Moïse et contre Dieu lui-même : " Pourquoi, disaient-ils à leur Chef, le plus doux des hommes, nous avoir fait sortir de l'Égypte pour nous faire mourir dans ce désert où nous n'avons ni pain pour nous sustenter, ni fontaines pour nous désaltérer ? Quant à cette manne sans consistance qui nous est offerte chaque matin, elle provoque notre nausée et notre âme n'en veut plus : *Anima nostra jam nauseat super cibo isto levissimo !* " — Il n'est pas besoin de faire remarquer que cette lassitude dans le labeur nécessaire, ces regards en arrière et ces regrets d'être entrés dans la carrière, ce mécontentement et ces murmures contre Dieu et son représentant, et surtout ce dégoût ingrat autant qu'injurieux de l'aliment merveilleux qui, chaque jour, descendu du ciel pour eux, leur offrait, par une transformation miraculeuse opérée au gré de chacun, la saveur variée et succulente de tous les aliments qu'ils pouvaient désirer, constituent bien les signes caractéristiques de la tiédeur. — Les suites mortelles en furent les mêmes aussi : " Le Seigneur envoya contre ces ingrats des serpents de feu qui faisaient des plaies mortelles à tous ceux qu'ils mordaient. Bon nombre avaient déjà

(13) xx, 9 et seq.

“ succombé et la multitude, affolée de douleur, accourut
 “ vers Moïse, confessant le péché de ses plaintes injustes
 “ contre lui et contre Dieu, et elle le suppliait d’intercé-
 “ der pour obtenir la délivrance de ces terribles serpents.
 “ Et le Seigneur dit à Moïse : Fais un serpent d’airain
 “ et élève-le de telle sorte que tout le peuple le puisse
 “ voir ; tout blessé qui l’aura regardé sera guéri. Moïse
 “ plaça au-dessus du peuple ce signe de salut, et tous
 “ ceux qui, ayant été mordus, le regardaient, étaient
 “ immédiatement guéris : *Quem, cum percussi aspicerent,*
 “ *sanabantur.* ” — Il est clair que ce regard devait exprimer le regret de la faute commise, la foi en la puissance de Dieu, la confiance en sa miséricorde et la résolution de lui être soumis désormais.

C’était aussi à un regard de foi et d’amour jeté sur lui quand il serait élevé sur la croix que le Sauveur promettait la préservation de la mort et l’assurance de la vie éternelle : *Sic exaltari oportet Filium hominis, ut omnis qui credit in ipsum non pereat, sed habeat vitam æternam* (14).

Eh bien, nous dressons chaque matin sur l’autel la croix où meurt de nouveau pour nous le Sauveur de nos âmes : c’est l’œuvre de notre messe quotidienne. Ce Sacrifice a la même efficacité que celui du Calvaire. Quiconque par conséquent regardera la sainte Victime du salut et croira en elle, sera préservé de la mort et vivra. O prêtres, si nous avons subi les cruelles morsures qui punissent la tiédeur, son ingratitude, son iniquité et sa souillure, le remède consiste à regarder, mais à regarder avec foi, à regarder avec contrition et avec humilité, à regarder avec confiance et avec persévérance ; à regarder d’un regard qui prie, qui implore et qui aime déjà ; à regarder d’un regard qui comprend ce qu’il voit et s’y applique et s’en pénètre : *Agnoscite quod agitis !* La grâce de ce regard, qui est la prière du salut, l’Esprit divin l’a répandu dans le peuple des enfants de Dieu, plus encore dans leurs chefs : regardons donc celui que nous crucifions sur l’autel par nos lèvres et dans nos mains : *Et aspicient ad quem confixerunt* (15) ! — Regar-

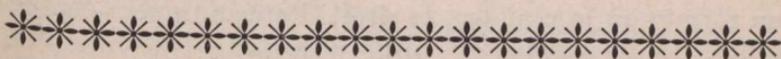
(14) Joan., III, 14.

(15) *Et effundam super domum David et super habitatores Jerusalem spiritum gratiæ et precum : et aspicient ad quem confixerunt : teplangent eum planctu quasi super unigenitum... — Zach., XII, 10*

dons du long regard de l'oraison quotidienne l'Hostie que nous allons consacrer ! — Regardons du regard attentif de l'union intérieure à sa religion l'Hostie que nous immolons ! — Prolongeons dans l'action de grâces un regard de reconnaissance émue sur l'amour incompréhensible de l'Hostie qui n'a pas craint de se donner à nous ! — Venons regarder encore, souvent et longuement, l'Hostie qui demeure avec nous toujours ! — Regardons de manière à conduire toute notre vie à cette lumière et à reproduire en œuvres ce que nous avons vu ! — Ce regard, s'il est chaque jour renouvelé, c'est la guérison de la tiédeur, c'est l'amour victorieux, c'est le salut assuré : *Quem cum percussi aspicerent, sanabantur !*

A. TESNIÈRE,

de la Congrég. du T. S. Sacrement.



La Virilité sacerdotale

OU

l'Homme dans le Prêtre (suite)



III. De même pour *la parole*. Je disais : le prêtre est un homme qui parle. Mais il a ceci de particulier, c'est qu'il parle au nom de Dieu ; sa parole est d'un ordre à part. Ainsi que sa science était la science de Dieu, de même sa parole vient de Dieu, il parle au nom de Dieu ; mais ce n'est que d'une manière humaine et par un labeur humain, par une préparation humaine que les prêtres peuvent se rendre capables de parler et de bien parler.

Ici, Messieurs, il y a deux sortes de préparations : il y a une préparation éloignée et une préparation prochaine.

La préparation éloignée : mais, n'est-ce pas toute la vie ? ce sont toutes ces connaissances qu'on a acquises selon les circonstances et pour ainsi dire au jour le jour, c'est la connaissance des âmes surtout ; ce sont les études qu'on a faites pour se former l'esprit ; c'est le soin qu'on s'est imposé de mettre de l'ordre dans ses idées, de les disposer d'une manière régulière, simple, naturelle :

tout cela constitue une préparation éloignée. Et la préparation prochaine ? Je ne la considère ici que du côté proprement humain ; aujourd'hui, je cherche l'homme dans le prêtre ; c'est sur cela seul que j'ai le droit de parler, pour le reste je n'ai pas qualité. Pour la préparation prochaine, je ne parle pas de la prière, je ne m'occupe que de la science dans l'ordre humain.

Le prêtre doit se recueillir et se dire : à qui est-ce que je parle, et qu'est-ce qui convient le mieux, dans les circonstances actuelles, pour ceux à qui je parle ? Et, une fois le sujet choisi, qu'est-ce qu'il est nécessaire de dire et qui est en quelque sorte fondamental et précis et qu'y aura-t-il de plus saillant ? Je crois que ceux qui se recueillent ainsi et qui se sont dit cela ne parleront pas vainement, mais ils le feront d'une manière utile et solide ; il n'y a pas besoin pour cela d'être un orateur. Peut-être (je tremble de ce que je vais dire, car je m'aventure sur un terrain où je n'ai pas le droit d'entrer), peut-être le prêtre est-il quelquefois trop soucieux d'être orateur (*sourires d'approbation*). Eh bien, s'il est orateur, tant mieux, mais s'il ne l'est pas, tant pis ! Et puis vous saurez, Messieurs, qu'il n'y a rien de plus variable pour la pensée, pour le talent oratoire, que les circonstances : on n'est pas en train, cela ne vient pas, le souffle n'y est pas ! Mais tous les hommes qui parlent connaissent cela et en souffrent ! J'imagine que pour le prêtre, le meilleur moyen de ne pas connaître ces défaillances, c'est de ne pas viser à l'éloquence. S'il est tout plein de son sujet de longue date, à force de l'avoir médité, s'il est tout plein de l'importance de l'action qu'il va faire en parlant, il pourra lui aussi être plus ou moins bien disposé, avoir des expressions plus ou moins heureuses ; mais ce qu'il dira portera toujours, c'est là l'important : dire des choses qui portent. (Vous avez remarqué cette expression de la langue française, si difficile à traduire en d'autres langues : dire des choses qui portent). Quand on est plein de son sujet, quand de plus on parle au nom de Dieu, comment ne dirait-on pas, que bien que mal, des choses qui portent ! Ce qui est pénible pour un prêtre, ce n'est pas d'avoir un discours à faire, mais de ne pas dire des choses qui puissent porter. A cette parole pleine, croyez-le, c'est encore pour une grande part d'une ma-

nière humaine qu'il peut se préparer, par de bonnes habitudes, par exemple l'habitude de se fier plus à son esprit qu'à sa mémoire.

IV. Enfin, Messieurs, j'arrive au dernier point que j'ai indiqué : *l'action, l'influence*. Volontiers on dit dans le monde (je le disais au commencement) que le prêtre se mêle de ce qui ne le regarde pas. Il ne doit pas sortir de l'église, de la sacristie ; de quoi se mêle-t-il ? Où va-t-il mettre la main ? Qu'il s'occupe donc des choses de Dieu et des intérêts de son Père qui est au Ciel ! Ah ! Messieurs, le Père qui est au Cieux, c'est le Père de la famille humaine ; ce qui fait que, d'une certaine manière, le monde parle à tort et à travers. Le prêtre s'occupe des affaires de la famille humaine. Ceci est très délicat. Ici, le prêtre a besoin d'être un homme dans toute la force du mot : un homme de tête, un homme de cœur, un homme de caractère.

Oui, il faut que le prêtre exerce une action, que le prêtre ait une influence. Mais, Messieurs, pour l'avoir sûrement, efficacement, il faut qu'il ne la cherche pas. Il n'a pas à s'ingérer dans ce qui ne le regarde pas directement, immédiatement ; mais il doit toujours être prêt à tout ; il doit toujours être prêt à suivre les indications de la Providence.

Je m'explique. En faisant tout son devoir, même dans le plus petit village, un prêtre se rendra capable de faire tout ce que Dieu voudra de lui, le jour où les circonstances exigeront de lui une action plus étendue, plus éclatante. Mais il faut qu'il commence par faire modestement tout son devoir, rien de plus. Il accumulera ainsi dans son âme, dans son être tout entier, des trésors dont l'emploi se trouvera le jour que Dieu voudra. Il ne s'agit pas de le devancer, il suffit d'être prêt.

Pour faire tout son devoir, dans les circonstances les plus humbles, il faut être courageux. Le prêtre placé sur le théâtre le plus étroit qui fera tout son devoir, sera capable d'être un héros et d'exercer un jour une merveilleuse influence, si Dieu le veut. Faire tout son devoir, c'est être décidé à ne reculer devant aucun sacrifice ; faire tout son devoir, c'est accepter avec générosité les conditions qui nous sont faites par Dieu ; et ce qu'il y a de plus difficile peut-être pour faire tout son devoir, c'est

que cela suppose qu'on sait user de ses droits quand il le faut. Je dis que cela est très difficile ; moitié par vertu, moitié par indulgence, en présence des misères humaines, on arrive à ne pas savoir user de ses droits. Et en disant tout cela, je ne perds pas de vue mon sujet, car j'ai dit qu'il faut être homme, et c'est être vraiment homme que de savoir user de ses droits. Je dis que ce n'est pas facile.

Les droits sont de diverses sortes ; il y en a de reconnus : ce n'est pas une raison pour qu'ils soient conservés. Quelquefois les catholiques sont répréhensibles sur ce point ; ils savent que ces droits existent, et ils n'en usent pas. Il y en a d'autres qui existent encore, mais qui ne sont pas reconnus ; ils dorment, ils sont latents ; il faut les réveiller. Enfin, il y a des droits méconnus ; il faut les revendiquer. Il y a des droits qui sont violés ; il faut protester contre cet outrage, contre cette violation du droit, non pas en gémissant, cela ne sert pas à grand-chose, mais en homme, usant des droits de l'homme et du citoyen. Il est des lois, des libertés qui existent ; il faut savoir en user. Il est des libertés nécessaires, naturelles ; il faut savoir les prendre. Et tout cela, en homme de tête, en homme résolu, en homme de cœur, en homme de caractère. Il faut une certaine crânerie ; il ne faut pas se contenter de crier, il faut agir, avec virilité, sans timidité ni témérité ; il ne faut pas s'aplatir, jamais ! jamais ! Malebranche a dit quelque part qu'il faut être ventre à terre ! Ventre à terre... mais devant qui ? Devant Dieu ; hors ce cas, il faut avoir la tête haute, ne jamais s'aplatir.

L'homme, je vous prie de le remarquer, qui est vraiment homme, c'est quelque chose de bien fort. Permettez-moi un souvenir classique, un vers de Virgile, qui est tellement connu qu'il semble banal : *Si forte virum quem conspexere, silent.* Un homme ! rencontrer un homme ! mais c'est rencontrer une barrière infranchissable, devant laquelle beaucoup de passions, beaucoup d'injustices viennent se briser. Il en sera ainsi, croyez-le bien, surtout quand derrière l'homme ou pour mieux dire avec l'homme on trouve Dieu, quand dans l'homme il y a Dieu.

Il faut aussi qu'on trouve l'homme dans le prêtre quand il y a un remède à apporter aux souffrances humaines. En le voyant compatir, soulager les misères

humaines, il faut qu'on se dise : voilà l'homme ; et si l'on peut ajouter : voilà l'homme de Dieu, ce sera très bien, ce sera complet, tout y sera.

Messieurs, pour arriver à être un homme qui oppose une résistance absolue à certaines injustices et violation, du droit, un homme qui soit pour l'humanité un conseiller un guide, un directeur, un consolateur, il faut une préparation humaine.

Je n'ai pas la prétention de vous en faire même une esquisse. Je termine par une simple remarque.

Vous savez que dans le siècle où nous sommes, dans les temps où nous vivons, les journaux ont une grande influence. (Au séminaire, vous ne devez pas en lire beaucoup. Mais quand vous serez sortis du séminaire, je crois que le journal tiendra une certaine place dans votre vie. Par exemple, quand vous serez isolés dans un presbytère, quand vous serez curés de campagne, eh bien ! ce visiteur qui arrive tous les jours par la poste, il est le bienvenu, il est bien lu et il prend bien vite une grande influence.

Du reste, je vous demande pardon de ce que je vais dire, c'est remarquable comme les laïques ont de l'influence sur le prêtre. Je vois en ce siècle deux ou trois Pères de l'Église laïques : Chateaubriand, Joseph de Maistre, Louis Veuillot ; et après les *majores*, il y a les *minores* : et nous en avons actuellement, oh ! très petits !

Eh bien ! Messieurs, permettez-moi de vous le dire : défiez-vous du journal. Je ne vous dirai pas : fuyez le journal ; on ne peut connaître son temps sans cela, quand on vit loin des villes : je le comprends ; il faut en avoir, oui ; mais il faut s'en défier. Il y a des journaux qui excitent, d'autres qui assoupissent : tous deux sont dangereux. Celui qui excite apporte quelques consolations aux ecclésiastiques qui ont à supporter des injustices ; il les venge de l'inaction à laquelle ils sont condamnés ; ces cris courageux, bruyants, qu'on trouve dans certains journaux, les vengent en quelque sorte de beaucoup de choses, mais il faut se défier. Crier peut être quelque chose de bon pour ceux qui ont droit de le faire ; mais crier, ce n'est pas très sacerdotal. D'autres se laissent guider par un journal pacifique et, sous prétexte de modération, ils prennent tout en patience, passivement, ils restent dans l'inertie ; ce n'est pas très bon non plus.

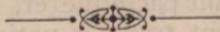
Voilà donc, Messieurs, ce que j'ai voulu vous dire : il faut être homme, et particulièrement dans l'ordre de l'action et de l'influence, il faut, dans la situation la plus humble, sur le théâtre le plus étroit, non pas par ambition, mais par générosité, être prêt à tout.

Laissez-moi, en finissant, vous en citer deux exemples remarquables. Vous connaissez Mgr. Manning, le cardinal-archevêque de Westminster ? Vers la fin de sa vie, il fut mêlé à toutes sortes de questions, que certes il n'avait pas prévues ni voulues. Qui aurait dit qu'un jour, archevêque de Londres, il ferait honorer le Catholicisme dans la capitale de l'Angleterre comme il a réussi à le faire ?... C'est qu'il a été trouvé prêt pour remplir le grand rôle dont il fut chargé.

Un autre exemple : le cardinal-évêque de Pérouse, qui dans cette petite ville se préparait à être le grand Pape Léon XIII ; ce ne fut point par ambition, car il ne l'avait nullement prévu ; mais, vous le savez, il se livrait à l'étude, à la méditation et à l'accomplissement de tous les devoirs qui étaient siens et il se trouvait prêt à l'heure où Dieu l'appelait. Je ne suppose pas qu'il y ait ici un futur archevêque de Londres, ni un futur Pape ; mais, retenez ceci : il peut être prêt, se tenir prêt en faisant au jour le jour tout son devoir.

Ainsi, Messieurs, vous m'avez compris. Il faut que le prêtre soit homme et, dans ma pensée, je n'ai pas voulu faire tort au prêtre ; pas plus que Jésus-Christ n'a fait tort à la divinité en étant un homme tout semblable à nous, sauf le péché. Le prêtre, je pense, ne sera nullement diminué s'il fait apparaître dans sa personne toute la beauté, toute la dignité de la nature humaine, perfectionnées par la grâce, et je lui appliquerai ces paroles du psalmiste : *Specie tua et pulchritudine tua intende, prospere procede et regna*. Va, prêtre, montre aux hommes ta face, humaine d'un côté et de l'autre belle de la beauté divine. Règne, et comment ? à cause de la vérité dont tu seras le ministre, *propter veritatem, et mansuetudinem et justitiam* : tu feras descendre dans les cœurs la douceur, la mansuétude, et la justice.

O. LAPRUNE



Réponses Liturgiques

Q. — *Quelles sont les litanies que l'on peut réciter en public ?*

Comment se doit interpréter la décision qui prohibe la récitation des autres ?

R. I. Une décision de la S. C. R. défend de réciter en public les litanies autres que celles qui sont insérées dans le Bréviaire et le Rituel romain, c'est-à-dire les litanies du saint nom de Jésus, de la sainte Vierge ou de Lorette, et des saints. — On peut y joindre celles du Sacré-Cœur récemment approuvées par Léon XIII, mais seulement pour les diocèses où l'ordinaire en a permis la recitation publique.

R. II. Voici l'explication qu'en donne M. Planchard, dans la *Revue théologique française* : “ A Rome, on tient comme prohibée toute récitation publique dans les églises et les oratoires, soit pendant les offices, de Litanies approuvées seulement par les Ordinaires... Pour la récitation *extra-liturgique* des litanies approuvées seulement par les Ordinaires, la récitation *privée* est toujours permise ; la récitation ou le chant, qui a lieu publiquement dans une église ou un oratoire public, est défendu. (1) ”

Le *Canoniste* est plus explicite : “ Les églises et oratoires publics sont les seuls lieux où puissent se faire des cérémonies publiques, au cours desquelles les litanies pourraient être récitées publiquement. Ces cérémonies publiques sont toutes celles qui n'ont pas pour unique raison d'être la dévotion privée, mais auxquelles les fidèles sont admis ou invités. Elles peuvent être ou strictement liturgiques, comme les messes, surtout chantées, les vêpres et autres parties de l'office, ou extra-liturgiques, comme les saluts, les neuvaines, les exercices publics du mois de Marie, du Sacré-Cœur, etc. Elles ont cela de commun, qu'elles sont destinées au public et présidées par le clergé. Telles sont donc les circonstances où la récitation des litanies non liturgiques est prohibée.

“ Mais par contre, la récitation de ces mêmes litanies par une personne ou un groupe de personnes, sans l'assistance d'office d'aucun membre du clergé, que cette

¹ *Revue th. fr.*, 1869, p. 25.

récitation ait lieu dans une maison, dans un oratoire domestique ou dans une église, ne constitue qu'un exercice de dévotion privée, et si les litanies sont d'ailleurs approuvées, elle n'est pas prohibée par le décret du 6 mars 1894. (1)"

Canoniste, 1895, p. 174.

Voilà donc comment il faut comprendre la récitation publique défendue : *c'est celle qui est faite dans une église ou un oratoire public, pendant un exercice où un membre du clergé assiste d'office.*

Le décret oblige certainement tout le monde sous peine de péché, parce qu'il forme loi universelle. Il ne faut cependant pas en conclure que toute violation soit un péché mortel, parce que la matière en elle-même nous semble légère.

Quant à une coutume contraire elle n'a pas les conditions requises pour dispenser de la loi.

Vous vous trouvez donc en face d'une loi qui oblige *sub levi* :

R. III. L'Église, veut ainsi sauvegarder l'intégrité de la foi, en écartant du culte public tout ce qui n'a pas été soumis à l'examen rigoureux du siège apostolique.

Q. — *Le prêtre peut-il interrompre son bréviaire, par exemple après un psaume ou une leçon, afin de réciter l'Angelus au son de la cloche ?*

Ou bien, la récitation du saint Office ne devant pas être interrompue, le prêtre peut-il gagner les indulgences de l'Angelus, en le disant dès qu'il peut légitimement interrompre ?

R. — "Notre T. S. Père le Pape Léon XIII, par rescrit de la S. C. des Indulgences du 3 avril 1884, a daigné permettre que les indulgences soient gagnées par les *fidèles raisonnablement empêchés de s'agenouiller ou de prêter attention au son de la cloche*, pourvu que le matin, ou vers midi, ou le soir, ils récitent dignement, attentivement et dévotement, les versets de l'*Angelus*." Ainsi s'exprime le *Recueil de prières et œuvres pies*, de M. Planchard. (1)

Q. — *Dans la bénédiction avec le saint ciboire, couvert*

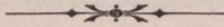
1. Traduction de la dernière édition de la *Raccolta*, approuvée par S. Cong. des Indulgences, p. 194.

SUJETS D'ADORATION

A l'usage des Pretres-Adorateurs.

N° 53

DEVOIRS DU PRETRE ENVERS LUI-MEME.



Pratique de la mortification corporelle

Les actes des quatre fins seront les mêmes qu'à la méditation précédente.

Le sujet proposé aujourd'hui à nos méditations est celui-ci :

“Exhibeatis corpora vestra hostiam viventem, sanctam, Deo placentem.” (Rom XII, 1.)

“Mortificate membra vestra, quæ sunt super terram.” (Coloss, III, 5.)

Nous l'avons dit, la mortification, une dans son principe, est pourtant double dans sa pratique et multiple dans ses applications ; comme est lui-même double dans sa nature et multiple dans ses facultés l'homme sur lequel elle s'exerce. Ils se trompent par conséquent, ceux qui ne veulent voir, dans la mortification, que l'affliction des sens, la pénitence corporelle, et ceux qui la font consister dans la réforme intérieure en lui refusant tout champ extérieur d'activité.

1. C'est de la *mortification corporelle* seule que nous traiterons aujourd'hui : *“Semper mortificationem Jesu in corpore vestro circumferentes, ut et vita Jesu manifestetur in carne vestra mortali.”*

La mortification extérieure s'exerce sur le corps, sur les sens. Elle consiste à réduire, à dompter les révoltes de la chair qui ne cesse de conspirer contre l'esprit. L'apôtre saint Jean nous avertit que si nous nous abandonnons aux œuvres de la chair, nous deviendrons tout chair : *“quod natum est ex carne, caro est.”* Nous portons en nous, en notre chair corruptible le plus dangereux des ennemis qui se puisse rencontrer. Nous le sentons très bien se remuant en nous dans les ténèbres et les fanges des bas fonds de notre nature. Saint Jacques nous parle de nos membres et de nos corps comme d'autant d'armes et d'instruments dont le péché dispose *“concupiscentiæ quæ militant adversus spiritum”* et saint Paul nous déclare qu'il châtie son corps., et pourquoi? *“Ne forte ipse reprobus efficiat.”* Donc, s'écrie ici saint Ambroise, celui qui ne châtie pas son corps s'expose à devenir un réprouvé, quand même il ferait les œuvres d'un apôtre.

DES PRÊTRES-ADORATEURS

Il s'agit donc pour nous, non pas d'exterminer le corps, ni même de l'exténuer ; il s'agit simplement de le soumettre, de le contenir, de le réduire à l'obéissance, de le rétablir dans l'ordre en le ramenant à sa place de serviteur à son rôle d'instrument.

Il n'est un ennemi qu'autant qu'il s'érige en maître. Pauvre prêtre, que celui qui gémit sous une si dégradante tyrannie !

Or voulons-nous savoir si nous sommes mortifiés ? Examinons :

2. Mortifions-nous nos yeux ?

Vivons-nous à leur égard dans une crainte habituelle, nous rappelant les deux crimes énormes qu'un seul regard fit commettre à David, tout appuyé qu'il était du secours de Dieu ? — Fermons-nous nos yeux avant tout et toujours à tout spectacle dangereux, nous rappelant que celui qui ne sait pas mortifier ses yeux, ne saura pas garder son cœur. ? — Savons-nous même, par esprit de mortification, nous sevrer parfois de ces joies vives que l'on tire de la vue de ce qui brille, de ce qui est nouveau, rare ou curieux ? — Quelles racines de péché nous couperions en notre âme, en mortifiant ainsi nos yeux !

3. Mortifions-nous notre *ouïe* ?

Tenons-nous nos oreilles fermées aux propos flatteurs, aux louanges, aux mauvais conseils, aux vains récits, aux paroles qui blessent la charité ou la modestie ? à tout ce qui dit, vante ou rappelle l'esprit du monde, le charme de la vie présente, les joies de la fausse liberté ? — Que de prêtres, hélas ! sont plus avides des nouvelles, des bruits qui circulent et des récits frivoles, que d'écouter Dieu dans leur cœur !

4. Mortifions-nous notre *goût* ?

Il y a un genre de démons qui, au dire de Notre Seigneur, ne se chasse que par le jeûne. Encore quelle soit honteuse, la gourmandise est cependant l'un des péchés les plus communs de notre pauvre humanité : c'est un ennemi avec lequel la lutte recommence chaque jour et plusieurs fois par jour, et sans la victoire duquel un prêtre ne sera jamais vraiment spirituel. On peut perdre à table tout ce qu'on a acquis aux pieds des autels, dit saint Léonard. Or, sommes-nous tempérants, ou bien nous plaisons-nous dans les festins et la bonne chère ? nous montrons-nous exigeants dans la qualité des mets qui nous sont servis ? avons-nous comme règle de ne rien prendre en dehors des repas sans un vrai besoin ? — Nous mettons-nous toujours à table avec la résolution d'y faire chaque fois une petite mortification ? — Souvenons-nous que *la table doit être pour nous un autel*, sur lequel nous immolions la nature. Autrement, l'heure des repas ne sera jamais sans péril.

5. Et l'*Odorat*, ne le flattons-nous pas trop ? Un prêtre doit s'interdire absolument l'usage des parfums, comme les dédaignent, avec raison, les hommes sensés qui laissent cet apanage aux

femmes mondaines ; il ne doit respirer que la bonne odeur de Jésus-Christ : "*Bonus odor Christi.*" Il doit, de plus, savoir supporter les inconvénients de ce sens, s'il lui arrive d'avoir quelque chose à souffrir, sous ce rapport, ce qui ne peut manquer du reste d'arriver fréquemment dans les circonstances où le place son ministère.

6. Mortifions-nous notre *toucher* ?

Le tact est le sens le plus grossier, et en même temps le plus étendu, puisque le corps entier est son organe, et "dans les annales du péché, dit excellemment un auteur spirituel, qui dira le nombre de pages qu'il a donné sujet d'écrire !

Or la mortification de ce sens nous fera éviter certaines choses, supporter patiemment, ou même rechercher avec courage plusieurs autres.

Ce qu'il faut *fuir*, d'abord, c'est tout ce qui, de près ou de loin, pourrait blesser ou ternir la sainte et délicate vertu de chasteté.

Ce qu'il faut *supporter*, c'est tout ce qui afflige naturellement la chair : froid de l'hiver, chaleur de l'été, intempéries des saisons, pesanteur et rudesse du vêtement, inconvénients du logement, assiduité aux diverses fonctions pénibles de notre ministère.

Ce qu'il faut *rechercher et pratiquer*, ce sont les pénitences afflictives, si chères aux saints, et qui devraient, au moins dans une certaine mesure, nous être familières. Et ici, que de variétés, que de degrés proportionnés à toutes les conditions, à toutes les courages, depuis la simple gêne que l'on sait imposer au corps en lui refusant ses aises, jusqu'aux plus héroïques macérations ! — Ce qu'il faut ici, c'est du courage, de la vaillance, cette vaillance qui procède, dans l'âme, de l'amour divin, et n'en est que l'énergie, le signe et la flamme.

Rappelons nous que, pour, redresser [un arbre qui penche, on ne se contente pas de le ramener à la ligne verticale, on l'incline longtemps encore du côté opposé. Ainsi du corps violemment enclin au plaisir, il ne revient à la vertu que sous l'aiguillon de la souffrance courageusement embrassée.

3. Mortifions-nous notre *langue* ?

"Elle est, dit l'Esprit Saint, un monde d'iniquité." — Si on l'abandonne à son intempérance, elle peut exercer de très grands ravages. — Ne soyons pas de ces grands parleurs, qui fatiguent tout le monde par le flux de leurs paroles, et qui blessent la charité, la prudence, la discrétion par leurs conversations immodérées.

7. *Trois pratiques générales* de mortification.

a) *Les veilles.* — Notre Seigneur et les saints nous ont donné l'exemple des saintes veilles passées dans la prière. — Mais ce qu'il importe surtout c'est de régler son sommeil, évitant en cela toute lâcheté, toute paresse, toute mollesse, surtout le matin. Le

DES PRÊTRES-ADORATEURS

réveil est un des grands moments de la journée, justement parce qu'il est notre premier acte moral. — La journée dépend en grande partie du lever. Donc, ici, pas de concession à la sensualité.

b) *Le travail.* — Oui le travail est une souffrance, une mortification qui afflige la chair ; et dès lors, combien ne peuvent-elles pas être méritoires et profitables pour l'âme, ces longues heures que le prêtre doit consacrer tous les jours aux études sacrées, au lieu de perdre à des riens un temps précieux dont il lui sera demandé un compte rigoureux.

c) *La maladie.* — Oh ! la voilà bien la grande mortification. Si les autres sont d'argent, celle-ci est d'or, parce qu'elle est "de fabrique divine." — "J'ose dire, s'écrie un auteur mystique, que la patience en maladie, surtout dans une maladie longue, est le chef-d'œuvre de la mortification, et partant, le triomphe des âmes mortifiées." Mais pour celles qui ne le sont pas, c'est le tombeau des illusions. — On est d'une délicatesse excessive, d'une humeur détestable ; on se plaint de tout et de tous, on est plein d'exigence, on ne fait jamais assez de remèdes, on remuerait ciel et terre pour se procurer un petit soulagement ! Est-ce là de la mortification ? Sachons donc renoncer au soin exagéré de notre santé, et acceptons avec patience la maladie, si Dieu nous l'envoie.

Résolution générale

Après un sérieux examen, après avoir fixé les points spéciaux qui appellent l'énergie de nos efforts, renouvelons-nous dans une résolution générale de donner à la mortification corporelle plus de place dans notre vie.

Le corps est un serviteur paresseux et revêche. Il ne le faut sans doute pas exténuer, ce qui, à tout prendre, est assez rare ; mais gardons-nous cependant de le flatter, ce qui est fort commun. Rappelons-nous la parole des Écritures : "*qui delicate nutrit servum suum, sentiet postea contumacem.*" Mais si le Prêtre a soumis son corps à la discipline de l'âme, s'il l'a contenu dans la sobriété, s'il l'a contraint aux saintes fatigues du travail, s'il l'a condamné à une vigilance austère, défendant à ses yeux les regards qui souillent ou fascinent, à ses oreilles les sons qui enivrent, à ses mains les caresses qui amollissent, à son goût les aliments et les liqueurs qui incendient les reins ; nul doute qu'il ne soit sauvé ! — La mesure rigoureuse de mortification ne saurait être fixée ; elle se détermine pour chacun par le plus ou moins de péchés passés à expier, et le plus ou moins d'obstacles présents qu'oppose le corps à la marche de l'âme. — Mais nul n'a le droit de s'y soustraire. —

du pavillon, est-il prescrit de couvrir encore le tout avec le voile huméral ?

R. — Ad I. Cette bénédiction du Saint-Sacrement avec le ciboire n'est pas de droit commun. Mais les évêques peuvent la permettre dans les lieux où la coutume existe, Or cette bénédiction doit se faire avec le voile huméral. Ce point a été tranché par la sacrée Congrégation des Rites, le 13 juillet 1883, ad I. L'usage contraire ne peut-être toléré (même décret.) Les extrémités de ce voile doivent couvrir entièrement le pavillon du ciboire. (S. R. C. 23 février 1839, n. 4844, ad v, décret pour Malte.)

Q. — Dans quel ordre, après la Messe, le prêtre doit-il déposer les ornements ?

R. — La rubrique n'indique pas l'ordre dans lequel on doit déposer les ornements ; mais les auteurs enseignent communément qu'on doit suivre l'ordre inverse à celui où ils ont été pris.

Quant au prêtre qui revêt les ornements pour la messe, il doit suivre l'ordre marqué dans le *Ritus servandus in celebratione missæ* (titre I, n. 3). La conséquence est facile à tirer.

LES MODELES DU PRETRE

dans la célébration de la Ste Messe

ST. PHILIPPE DE NÉRI, FONDATEUR DE L'ORATOIRE

(1515-1595)

Saint Philippe de Néri, étant encore laïque, communiait déjà tous les jours. Sous-diacre, il ne touchait jamais un calice sans un tressaillement visible. Promu au sacerdoce, il ne manquait pas de dire la Messe tous les matins, à moins d'être retenu au lit par la maladie ; et dans ce cas, il prenait des mesures afin de recevoir la sainte Eucharistie pendant la nuit. C'est la pratique qu'il conseillait à ses prêtres. Il ne pouvait souffrir qu'on s'abstint de dire la Messe dans la seule vue de se récréer avec plus de liberté.

La ferveur et l'application avec lesquelles il priaît à

l'autel étaient admirables, et ces dispositions ne lui coûtaient aucun effort. Loin d'avoir à se préparer par de longues prières, il était obligé de veiller sur lui pendant le saint Sacrifice, pour n'être pas absorbé dans la contemplation ou emporté par une extase. Il faisait quelquefois de tels efforts pour se défendre contre les transports de sa dévotion que tout son corps était en mouvement et que l'autel même en était ébranlé ; mais rien ne pouvait empêcher que sa piété n'éclatât au dehors et qu'elle attendrît tous ceux qui le voyaient. Il lui était impossible de réprimer les élans de son amour. C'est à l'Offertoire que ces transports commençaient pour l'ordinaire. Une douce joie rayonnait sur son visage, et sa main tremblait de bonheur quand elle versait dans le calice le vin qui allait être changé au sang du Sauveur. Lorsqu'il élevait la sainte Hostie pour la faire adorer, ses bras se raidissaient au point qu'il ne pouvait les baisser qu'avec difficulté. Aussi faisait-il ce mouvement d'une manière rapide. Après la Consécration, tandis qu'il contemplait le Dieu du ciel devenu sa victime, il était comme soulevé par son amour à tel point qu'il touchait à peine le marchepied de l'autel de la pointe de ses pieds. Quand il prenait le corps et le sang de Notre-Seigneur, il goûtait une douceur sensible et savourait cette divine nourriture comme l'aliment le plus délicieux. Il avait peine à détacher ses lèvres du calice qui contenait le céleste breuvage. Il en aspirait les dernières gouttes avec une amoureuse énergie, comme s'il eût pu faire couler plus longtemps le sang divin caché sous l'espèce sacramentelle. C'est avec la même foi et la même ferveur qu'il distribuait la sainte Eucharistie. Il se réjouissait de voir des chrétiens s'unir à leur Sauveur et la divine Hostie porter dans leur cœur le germe de toutes les vertus. Il ressentait leur bonheur plus vivement qu'eux-mêmes, et l'émotion de sa piété se trahissait par le tremblement de sa main. Une fois l'Hostie s'échappa de ses doigts, mais elle se tint suspendue en l'air à la vue de tout le monde. La Messe dite et l'action de grâces terminée, le saint prêtre quittait l'église et retournait chez lui si absorbé en Dieu qu'il ne reconnaissait pas ceux qui se trouvaient sur son passage.

Dans ses dernières années, le Souverain Pontife lui permit d'avoir auprès de sa chambre un oratoire privé,

afin qu'il put y célébrer en secret et s'abandonner à l'ardeur de sa dévotion. Là il suivait librement les inspirations de son cœur. Tandis qu'il récitait l'*Agnus Dei*, les assistants quittaient la chapelle. Le clerc lui-même sortait, en attachant à la porte une tablette portant cette inscription : " Silence : le Père dit la Messe. " Puis il revenait deux heures après, au son d'une cloche qui le rappelait. Que s'était-il passé dans l'intervalle entre Notre-Seigneur et son ministre ? Nul ne pouvait le dire, mais ce que tout le monde voyait, c'est qu'en revenant de l'autel le saint était si épuisé et si défaillant qu'il paraissait sur le point d'expirer.



❖ VARIETES ❖

Les Instruments de la Passion.



A l'occasion de la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, que nous venons de célébrer, il nous paraît intéressant de faire connaître les sanctuaires qui possèdent les souvenirs et les instruments de la Passion de Notre-Seigneur.

Le *manteau* fut donné par Charlemagne au monastère d'Argenteuil, près Paris. C'est à tort qu'on veut y voir la tunique inconsutile du Sauveur.

La *robe sans couture* fut donnée à l'église de Trèves par sainte Hélène.

Le *bois de la croix* : les plus grandes portions se trouvent dans la basilique Ste-Croix-de-Jérusalem, à Rome, et dans la Métropole de Paris.

La partie supérieure de la *colonne de la flagellation* est à Rome, dans l'église Sainte-Praxède, depuis 1223. L'autre partie est à Jérusalem dans l'église du Saint-Sépulcre.

Les *dous* : le premier fut jeté par sainte Hélène dans la mer Adriatique, afin d'en calmer la tempête ; le deuxième se trouve dans la couronne de fer des Rois Lombards ; le troisième est à Notre-Dame de Paris.

L'*inscription de la croix* : la tablette sur laquelle se trouve l'inscription I. N. R. I. (*Jesus Nazarenus rex Judæorum*), écrite en latin, en grec et en hébreu, est conservée dans la basilique Sainte-Croix-de-Jérusalem à Rome.

L'*éponge* est à Rome, dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran.

Après l'invention de la Sainte Croix en 326, sainte Hélène, mère de Constantin, envoya à Trêves une branche d'épines de la couronne ; à Rome et dans l'église de Sainte-Croix à Jérusalem, on conserve deux longues épines qui furent données par elle.

L'empereur d'Orient donna à Charlemagne un clou du crucifiement, du bois de la vraie Croix et des épines de la Couronne. Charles le Chauve fit don à l'abbaye de Saint-Denis d'une portion de ces épines. Avant le XI^e siècle nombre d'églises en avaient reçu : Munich, Cologne, Mende, Boulogne, mais la relique la plus insigne est celle de Notre-Dame de Paris. L'empereur Baudouin de Constantinople la donna à saint Louis qui, pour l'abriter, fit bâtir ce joyau gothique : la Sainte Chapelle.

La couronne d'épines était composée de deux parties bien distinctes : une masse de branches épineuses qui coiffaient le chef du Sauveur à la manière d'un bonnet, et un lien de jonc circulaire pour les maintenir. Ce lien était nécessaire pour appliquer les branches sur la tête. Les épines reçues par saint Louis ont disparu depuis longtemps ; il en avait donné à beaucoup d'églises. La plupart des épines conservées en nombre de lieux, — on en compte près de quatre-vingt, — proviennent du trésor de la Sainte-Chapelle.



Vicaire et Médecin.

— Monsieur l'abbé, vous perdez votre temps à me consulter : votre mal de gorge durera tant que vous direz la messe à cinq heures du matin dans votre église qui est une glacière, et cela pour trois ou quatre dévotes.

— Pardon, monsieur, j'ai ordinairement de vingt-cinq à trente personnes, et, à la moindre fête, ce nombre est doublé.

— Mais la messe n'est obligatoire que le dimanche, et vos vingt-cinq dévotes pourraient bien entendre la messe de M. le Curé à sept heures.

— Mes dévotes, comme il vous plaît de les nommer, ne peuvent, à cause de leur travail, attendre sept heures.

— Eh bien ! qu'elles se passent de messe !

— Vous ne parleriez pas ainsi si vous saviez combien ces personnes ont besoin de consolation !

— Voyons ? vous piquez ma curiosité.

— Nos deux premières dévotes sont deux Frères instituteurs. Ils se lèvent à quatre heures...

— Pauvres gens ! je voudrais bien savoir si nos brouillons de l'instruction gratuite se lèvent à cette heure-là.

— Ce sont ensuite trois religieuses garde-malades qui, avant d'aller prendre un peu de repos, viennent entendre la messe et communier.

— Saintes filles ! ah ! c'est vous qui dites la messe à nos garde-malades : il fallait me le dire plus tôt. Eh bien ! je vous ferai un sirop qui vous guérira, ou j'y perdrai mon latin.

— Il y a ensuite une pauvre mère qui a perdu son fils dans un incendie ; elle vient demander à Dieu la grâce de ne pas tomber dans le désespoir ; car, outre cette douleur, elle a huit enfants de ce fils à soigner, leur mère ne pouvant y suffire. Pensez-vous que la messe de chaque jour soit inutile à ces dévotes ?

— Non, je ne le pense pas. Nous, gens du monde, nous parlons en étourdis de ce que nous ignorons.

— Mais voici une dévote qui vous intéressera. C'est un jeune étudiant en médecine ; il vient souvent à cette messe matinale.

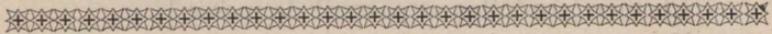
— Ce jeune homme n'est-il pas grand, élancé, blond ?

— Parfaitement.

— Mais c'est mon meilleur élève ! Je me doutais bien de quelque chose comme cela.

— Mes autres dévotes sont de pauvres servantes, de jeunes ouvrières et quelques jeunes apprentis. Ces braves enfants viennent à la messe pour conserver leur première innocence. Je ne puis pas ne pas les satisfaire.

— Vous avez raison. Eh bien ! je vais vous donner un sirop qui fait des merveilles. Puis, demain à votre messe, au memento, vous aurez la bonté de vous souvenir d'un pécheur que je connais bien.



Le début d'un Curé.

Nous détachons de la vie d'un modeste et savant curé de campagne, l'abbé Gorini, cette anecdote qui dépeint bien l'état d'ignorance où se trouvaient les populations rurales au lendemain de la Révolution.

Il venait d'être nommé curé de La Tranclière, un misérable bourg du département de l'Ain.

Il arriva, un dimanche matin, quelque temps avant la messe paroissiale, et, en attendant l'heure de la dire, il se réfugia à la cure. Le spectacle que ce pauvre presbytère lui présenta n'était pas gai. Il y manda le marguillier et s'informa de lui s'il trouverait tous les objets nécessaires à la célébration du saint sacrifice, et en particulier des hosties.

— Oh ! Monsieur le curé, répondit le brave homme, nous avons ici tout ce qu'il faut ; quant aux hosties surtout, elles ne manquent pas.

Cela dit, il partit comme un trait, et revint bientôt, portant dans un pli de sa blouse un ciboire à moitié plein.

— Où avez-vous pris cela ? mon ami, demanda le curé avec inquiétude.

— Dans le tabernacle.

— Qui y a mis ces hosties ?

Monsieur le curé de la paroisse voisine, dimanche dernier, en disant la messe.

Les hosties étaient consacrées. M. Gorini eut assez d'esprit et d'empire sur lui-même pour contenir son émotion. Il s'empara doucement, et sans rien dire, du vase sacré, le reporta à l'église, le remit dans le tabernacle, et, se prosternant à genoux au pied de l'autel, il y pleura longtemps.

(*Vie de Gorini*, par l'abbé Martin.)

Une salutaire pratique

Nous profitons de ce temps de Pénitence qu'est le Carême pour lancer parmi nos Associés une idée à laquelle nous voudrions voir s'ouvrir des cœurs nombreux. Elle nous a été suggérée par un de nos plus dévoués Directeurs diocésains qui depuis longtemps la met en pratique pour son propre compte.

Il s'agit d'une *Heure sainte* à faire une fois par semaine ou par mois, dans le courant de la nuit, et plus spécialement, si possible, dans la nuit du Jeudi au Vendredi. Cette adoration, bien qu'il soit recommandé d'en faire une pratique surérogatoire, peut satisfaire néanmoins à l'obligation de l'heure hebdomadaire, et elle y ajoute le grand mérite d'une veille sainte faite en union avec le Cœur de Celui dont l'amour ne connaît point de repos : *Cor meum vigilat.*

C'est au pied du Saint Sacrement qu'il convient de passer cette heure de garde : cependant, si ce n'est pas possible, le prêtre pourra la faire dans sa chambre en se tournant vers le tabernacle de son église.

Voici ce que, à ce sujet, nous communiquait le promoteur de cette pieuse pratique :

“ Je fais chaque mois une heure d'adoration nocturne, de 11 hres à minuit, en union avec le divin Agonisant de Gethsémani. Je me rends à mon église, et en hiver, à la sacristie, où le saint Sacrement est conservé ; j'allume six cierges, j'ouvre le tabernacle, et là, dans le silence du seul à seul, je passe avec Jésus la plus délicieuse des heures. Au commencement, j'eus quelques difficultés à braver : frayeur instinctive de me sentir seul dans la solitude de mon église, une certaine répugnance du corps pour cette mortification d'un nouveau genre : étonnement même de mes paroissiens qui ne s'expliquaient pas la clarté qu'ils apercevaient dans l'église à pareille heure. Mais j'eus raison de tout : je donnai à mes fidèles la solution de leur énigme : leur curé priaït pour eux tandis qu'ils reposaient ; j'eus vite fait d'habituer le corps à cette sainte veille ; et j'eus raison de la peur en me disant qu'aucun malheur ne pouvait m'arriver tandis que Jésus me gardait.

J'ai retiré, ajoutait-il un bien immense de cette heure d'adoration nocturne, et ma ferveur sacerdotale s'en est accrue. ”

Voilà certes une salutaire pratique, bien digne d'être chaudement recommandée à tous les prêtres fervents.

On a besoin d'un bon courage pour commencer, mais les difficultés sont moins grandes souvent qu'on ne se les imaginait tout d'abord. Nous proposons donc cette pratique de l'Heure sainte à tous ceux de nos confrères qui pourront l'embrasser et nous serons même heureux si ceux qui la pratiquent veulent bien faire une mention spéciale sur leur bulletin mensuel des adorations nocturnes qu'ils auront faites.

Bien des raisons militent en faveur de cette prière nocturne.

La nuit comme le jour ne doit-elle pas être consacrée à la glorification du Dieu qui a fait : *lunam et stellas*. ? La nuit ne nous donne-t-elle pas aussi bien que le jour les bienfaits de Dieu ? La nuit, Jésus cesse-t-il son amoureuse captivité du tabernacle, et sa présence n'appelle-t-elle pas des adorateurs ? N'est-ce pas, du reste, pendant la nuit que se commettent le plus de péchés et que se fait, par conséquent, sentir davantage le besoin de réparer ? On peut ajouter encore que le silence de la nuit est le temps le plus propice à la prière et à la contemplation. Que de saintes et fortes choses, que de conseils et peut-être que de reproches, le Cœur de Jésus ne communiquera-t-il pas à l'âme de son prêtre dans ce doux colloque et cette intimité du tête-à-tête que rien ne vient troubler ?

Puissent nos raisons convaincre quelques âmes sacerdotales : il nous semble que nous aurons procuré à Notre-Seigneur une plus grande gloire.

* * *

Nous exhortons surtout nos chers associés à organiser tous dans leurs paroisses, autant que les circonstances le permettront, une nuit d'adoration solennelle du Jeudi au Vendredi-Saint, comme cela se pratique en bien des lieux.



CATALOGUS

Præcipuarum facultatum quas Sacræ Congregationes Romanæ Superioresque Ordinum concedere solent et obtineri possunt a Procuratore nostræ Congregationis, ROMÆ, 160, VIA DEL POZZETTO.

1. Facultas benedicendi Coronas, Cruces, Crucifixos, parvas Statuas ac Numismata, eisque applicandi Indulgentias Apostolicas, necnon applicandi Coronis precatoriis Indulgentias a S. Birgitta noncupatas (ad quinquennium). *Ordinarii commendatio requiritur.*

N. B. — *Hæc facultas conceditur Missionariis benedicendi etiam publico tempore missionum (ad quinquennium).*

2. Facultas applicandi Coronis Indulgentias SSmi Rosarii, et impertiendi Confratribus Indulgentiam plenariam *in articulo mortis* (ad vitam).
 3. Facultas incipiendi Matutinum hora prima post meridiem, nulla habita ratione varii temporis anni (ad vitam).
- N. B. — *Sacerdotes Adoratores jam hoc privilegio gaudent*
4. Indultum personale Altaris privilegiati ter in hebdomada (ad vitam).
 5. Facultas benedicendi Sacros funiculos S. Francisci (ad vitam)
 6. Facultas benedicendi Crucifixos, eisque applicandi indulgentiam Viæ Crucis (ad quinquennium)
 7. Facultas impertiendi Fidelibus *in articulo mortis* Absolutionem cum indulgentia plenaria (ad vitam)
 8. Facultas benedicendi Sacros funiculos S. Thomas Aquinatis (ad vitam)
 9. Facultas benedicendi Numismata S. Benedicti (ad vitam)
 10. Indulgentia Portiunculæ pro Ecclesia vel sacello publico (ad septennium)

N. B. — *Pro hac facultate dicatur : nomen S. Patroni Ecclesiæ vel Oratorii publici ; nomen loci seu civitatis ac diæceseos.*

Concedi etiam potest hæc facultas Portiunculæ Oratoriis privatis Religiosarum clausuram servantium, sed tantum pro ipsis Religiosis et personis monasterio addictis.

Denique indicanda est circiter distancia quæ debet mille passus excedere inter Ecclesiam pro qua petitur facultas et illam proximiorum hoc privilegio fruentem.

11. Facultates benedicendi et Christifidelibus imponendi Scapularia : (ad vitam)
 - a) SSmæ Trinitatis,
 - b) Passionis D. N. J. C.
 - c) Immaculatæ Conceptionis,
 - d) Septem Dolorum B. M. V.
12. Facultas benedicendi cum unica formula quatuor scapularia sub numero precedente (11) indicata, et jam separatim obtenta (ad vitam)
13. Facultas benecendi et imponendi Scapularia B. M. V. de Monte Carmelo (ad vitam)
14. Facultas retinendi et legendi libros prohibitos (*Ordinarii commendatio requiritur*).
15. Facultas concedendi Benedictionem Papalem in fine concionum.
16. Facultas benedicendi vasa et indumenta sacra (ad decennium).
Ordinarii commendatio requiritur.
17. Facultas celebrandi Missam una hora ante auroram.
18. Benedictio Apostolica occasione primæ Communionis, Ordinationis, Matrimonii, Jubilæi, etc.
19. Benedictio Apostolica cum indulgentia *in articulo mortis*.
20. Eaedem Benedictiones cum Imagine Summi Pontificis.
— *Indicari oportet circiter a petente expensa secundum valorem imaginis facienda.*
21. Facultas benedicendi Scapulare nigrum Passionis D. N. J. C. (ad vitam).
22. Facultas benedicendi Scapulare Pretiosissimi Sanguinis D. N. J. C. (ad viam)
23. Facultas benedicendi Scapularia B. M. V. de Mercede (ad vitam).
24. Facultas benedicendi Coronas Passionis D. N. J. C. (ad vitam)
25. Facultas erigendi *Viam Crucis* (ad quinquennium).

Le Scapulaire de Saint Joseph

Ce scapulaire est formé, comme tous les autres, de deux petites pièces d'étoffe ; sur l'une est l'image de saint Joseph portant l'Enfant Jésus sur son bras droit et tenant le blanc lis à la main gauche, avec cette inscription au bas : *Saint Joseph, protecteur de l'Eglise, priez pour nous* ; sur l'autre sont gravées les armes pontificales avec l'inscription : *Spiritus Domini ductor ejus : L'Esprit du Seigneur le conduit*. Les deux images sont gravées sur une petite pièce d'étoffe jaune appliquée et cousue à une pièce d'étoffe violette ; un cordon blanc unit les deux parties du petit habit.

Ce scapulaire a été approuvé par le Saint Siège par Bref du 15 avril 1893, et enrichi de précieuses indulgences.

Tous nos confrères de l'Œuvre des Prêtres-Adorateurs ont, par un privilège spécial, le pouvoir de bénir et d'imposer ce Scapulaire. Ils feraient, en le propageant, surtout pendant ce mois, un acte de piété et de zèle assurément très agréable au bienheureux Patriarche.

Ils pourront se procurer ce scapulaire, en s'adressant à notre Bureau des Œuvres eucharistiques, au prix de 5 cents l'unité et 50 cents la douzaine. Nous enverrons avec chaque scapulaire une Notice de 8 pages, contenant le détail de toutes les indulgences et la formule à employer pour l'imposition.

Avis

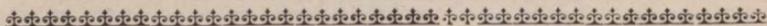
Nous prions nos abonnés de vouloir bien nous renvoyer, aussitôt le mois de mars terminé, leur *Libellus* d'adoration, afin d'en pouvoir tenir compte pour le relevé trimestriel qui doit paraître en avril.

On nous permettra de faire remarquer que quelques-uns oublient de mentionner, sur leur *Libellus*, leur nom et leur numéro d'inscription. A défaut de l'un ou de l'autre, il nous est impossible de reconnaître de qui vient ce *Libellus* et de l'inscrire dans nos registres.

COTISATIONS RECUES

PENDANT LE MOIS DERNIER.

Nos. 23 : \$ 0.50 — 39 : \$ 1.00 — 100 : \$ 1.00 — III : \$ 1.00 —
 149 : \$ 1.00 — 193 : \$ 1.00 — 252 : \$ 1.00 — 288 : \$ 1.00 — 447 :
 \$ 1.00 — 459 : 1.00 — 533 : \$ 2.00 — 666 : \$ 2.00 — 667 : \$ 2.00 —
 669 : \$ 2.00 — 670 : \$ 3.00 — 716 : \$ 1.00 — 825 : \$ 1.00 — 830 :
 \$ 2.00 — 939 : \$ 0.50 — 963 : \$ 0.50 — 1013 : \$ 1.00 — 1017 :
 \$ 1.00 — 1019 : \$ 3.00 — 1031 : \$ 1.00 — 1045 : \$ 3.00 — 1089 :
 \$ 2.00 — 1098 : \$ 1.00 — 1120 : \$ 1.00 — 1140 : \$ 1.00 — 1165 :
 \$ 1.00 — 1181 : \$ 1.00 — 1190 : \$ 1.00 — 1216 : \$ 1.00 — 1224 :
 \$ 2.25 — 1231 : \$ 3.00 — 1274 : \$ 0.50 — 1282 : \$ 2.00 1364 :
 \$ 1.00 — 1402 : \$ 1.00 — 1413 : \$ 1.00 — 1425 : \$ 1.00 — 1499 :
 \$ 1.00 — 1515 : \$ 1.00 — 1525 : \$ 1.00 — 1539 : \$ 1.00 — 1565 :
 \$ 1.00 — 1639 : \$ 5.00 — 1688 : \$ 0.50 — 1697 : \$ 0.50 — 1710 :
 \$ 1.00 — 1721 : \$ 1.00 — 1722 : \$ 1.00 — 1725 : \$ 1.00 — 1749 :
 \$ 0.50 — 1751 : \$ 0.50 — 1758 : \$ 0.50 — 1816 : \$ 0.50 — 1878 :
 \$ 1.00 — 1879 : \$ 1.00 — 1880 : \$ 1.00 — 1882 : \$ 1.00 — 1883 :
 \$ 0.50 — 1884 : \$ 1.00 — 1885 : \$ 1.00 — 1886 : \$ 1.00 — 1887 :
 \$ 1.00.



LA VOIE DOULOUREUSE

D'après les Révélations de Catherine Emmerich

TEL est le titre d'un pieux opuscule dont la cinquième édition vient de paraître, et qui, en ce temps consacré à méditer les souffrances du Sauveur, est bien propre à faire pénétrer les âmes chrétiennes dans ce mystère d'amour et de salut. Il est tira des révélations de la pieuse vierge, Catherine Emmerich, qui porte elle-même si généreusement les plaies sanglantes de son Maître, et, à ce titre, il ajoute aux recits de l'Évangile les détails les plus vifs et les plus touchants. Ce serait un apostolat efficace que de distribuer à profusion ce petit livre dans les communautés et les paroisses, à cette époque de l'année. Le prix en est de 2 cents seulement ; toutefois, nous ne pouvons envoyer par la poste moins de 5 exemplaires à la fois, mais on peut assortir cet opuscule avec d'autres pour former ce nombre. — S'adresser au *Bureau de la Réparation*, 390, rue Panet, Montréal, où se trouve le dépôt central des opuscules de propagande, — ou bien à notre *Bureau des Œuvres eucharistiques*.

Publié avec l'approbation de Mgr l'Archevêque de Montréal.